



République Française

Mairie de Marolles-en-Hurepoix

Département
de l'Essonne

Arrondissement
de Palaiseau

Canton de
Brétigny-sur-Orge

ARRETE PORTANT
AUTORISATION
DE STATIONNEMENT (ADS) DE TAXI

Le Maire de la commune de Marolles-en-Hurepoix (Essonne)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1, L 2213-2 et L 2213-3,

VU l'arrêté préfectoral du 16 octobre 2003 portant réglementation de la profession de chauffeur de taxi dans le département de l'Essonne,

VU l'arrêté municipal du 21 février 1980 portant création de deux places de taxi sur le territoire de la commune de Marolles-en-Hurepoix, avec stationnement Cour de la Gare SNCF, côté « arrivée Etampes »,

VU l'arrêté municipal en date du 15 avril 2021 autorisant Mohammed NAJIM, exerçant la profession d'artisan taxi (Carte N°09121005301 – Essonne), à exercer la profession d'artisan taxi à compter du 15 avril 2021 sur l'emplacement n°2 situé Cour de la Gare SNCF, côté « arrivée Etampes »,

VU la demande de renouvellement d'autorisation adressée par M. Mohammed NAJIM en date du 06 avril 2026,

ARRETE

Article 1 : Monsieur Mohammed NAJIM, domicilié 17 Chemin aux Ouailles – 91630 Marolles-en-Hurepoix (véhicule TESLA immatriculé GT 773 HX), est autorisé à continuer d'exercer la profession d'artisan taxi sur Marolles-en-Hurepoix à compter du 1^{er} janvier 2026 pour une durée de 5 ans. Il devra respecter toutes les dispositions législatives et réglementaires concernant l'exercice de la profession.

Article 2 : La place de stationnement attribuée à M. Mohammed NAJIM est la place n°2 située Cour de la Gare SNCF, côté « arrivée Etampes ».

Article 3 : Monsieur le Maire de Marolles-en-Hurepoix, Monsieur le Sous-Préfet de Palaiseau ainsi que la Police municipale de Marolles-en-Hurepoix sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Essonne.

Fait à Marolles-en-Hurepoix le 21 avril 2026.


LE MAIRE
Nicolas MURAIL

Tout courrier devra être adressé à l'attention de Monsieur le Maire